

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 203

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE 36**

Supprimer les alinéas 10 à 19.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

On le sait, quand une famille peine à trouver un mode de garde qu'elle a les moyens de financer, c'est trop souvent la mère qui reste à la maison pour garder les enfants : prendre le risque de détériorer l'accès aux modes de garde pour certaines familles, c'est prendre le risque de voir reculer l'égalité femme-homme dans notre pays.

Cette réforme ne peut se faire qu'après un dialogue avec les associations familiales.

Il convient donc de supprimer les alinéas 11 à 19 de cet article.